

MAUVAISES RENCONTRES EN LIGNE LE GROOMING

En tant que parent, je dois garder à l'esprit que mon enfant peut être amené-e à rencontrer des personnes inconnues sur Internet.

L'un des risques auxquels il/elle peut être confronté-e est le grooming.

LE GROOMING C'EST QUOI?

Entrer en contact et chercher à établir une relation avec des enfants et adolescent-e-s qui n'ont pas atteint la majorité sexuelle de 16 ans dans le but d'atteindre un plaisir sexuel ou d'avoir une relation à caractère sexuel.



COMMENT SE FAIT LA RENCONTRE ?

Dans la plupart des cas, un individu peut dans un premier temps essayer d'entrer en contact avec un-e enfant en utilisant un service en ligne. Il peut par exemple engager une discussion sur un réseau social, un forum de discussion ou une plateforme de jeu vidéo en ligne, en conservant son identité ou en se faisant passer pour une personne de l'âge de l'enfant.



MISE EN CONFIANCE :

La personne peut tenter d'établir une relation de confiance avec l'enfant.

Elle peut par exemple :

Poser des questions sur les jeux vidéo préférés de l'enfant ou sur des sujets qu'il/elle suit sur Internet et les réseaux sociaux

Développer la relation autour de centres d'intérêt commun

Demander progressivement à l'enfant comment il/elle se sent, s'efforcer de savoir s'il/elle rencontre des difficultés dans ses amitiés ou sa relation avec ses parents

Si l'enfant est en difficulté, reconnaître son mal-être

Se positionner comme un-e confident-e

Une fois la confiance instaurée et une relation amicale voire amoureuse établie, la personne peut chercher à aborder des questions plus intimes.



EXEMPLES DE QUESTIONS :

Est-ce que tu aimes bien dormir tout-e nu-e ?

As-tu déjà embrassé quelqu'un-e ?

Est-ce que tu mets des brassières ou des strings ?

Est-ce que tu as des poils ?

Tes seins sont-ils en train de pousser ?

As-tu déjà mesuré ton pénis ?

C'EST AU MOMENT OÙ L'ENFANT VA BAISSER SA GARDE QUE LA PERSONNE PEUT ESSAYER DE FORMULER DES DEMANDES QUI VONT PLUS LOIN :

Demander à l'enfant d'envoyer des photos intimes

Lui envoyer des photos de ses propres parties génitales

Proposer une rencontre en ligne (par exemple, une session vidéo)

Proposer une rencontre en face à face



J'AI RAISON DE M'INQUIÉTER SI :

Mon enfant passe de plus en plus de temps sur Internet et délaisse les autres activités.

Ses relations en ligne prennent plus de place que ses relations en face à face.

Il/elle parle souvent avec une personne que je ne connais pas. Le pseudonyme de la personne ne me dit rien.

Il/elle change rapidement l'image de son écran lorsque je suis près de lui/d'elle.

Il/elle reçoit du courrier, des colis ou des appels téléphoniques de personnes que je ne connais pas.

Il/elle a de l'argent que je ne lui ai pas donné ou des vêtements et accessoires de valeur que je ne lui ai pas achetés.

Il/elle a de nombreuses absences injustifiées ou justifiées de manière peu crédible à l'école.

Ses résultats scolaires sont en baisse.

Il/elle change de comportement, s'isole, se renferme.

Il/elle semble avoir une crise d'identité.

Il/elle démontre une faible estime de soi.

Il/elle change d'aspect physique et s'habille de façon plus provocante et sexy.



QU'EST-CE QUE JE PEUX FAIRE ?

Je parle à mon enfant de mes craintes et de mes inquiétudes.

Je lui demande plus d'informations sur la relation qu'il/elle entretient.

Je l'écoute sans jugement.

Je lui demande de pouvoir consulter les échanges avec cette personne.

Je me rappelle qu'en fonction des faits, la loi peut protéger mon enfant.

Si j'ai le sentiment que mon enfant est victime de grooming, avec son accord, je collecte et conserve des preuves (photos ou captures d'écran des profils de l'individu et de mon enfant et des contenus échangés).

Avec les preuves, je me rends au poste de police dès que possible pour porter plainte.

Selon les conseils de la police, je peux entreprendre de signaler et bloquer le compte de la personne.



POUR M'AIDER À ACCOMPAGNER MON ENFANT :

Je me rappelle qu'il/elle est victime.

Le/la culpabiliser ne résoudra pas la situation et ne le/la mettra pas en confiance pour raconter et me donner le maximum d'informations.

J'ai conscience qu'il pourrait être difficile pour mon enfant d'accepter de mettre un terme à une relation amicale, voire amoureuse, qu'il/elle considérait comme réelle et sincère.

Je prends le temps d'expliquer à mon enfant que :

- ce que la personne fait est illégal et que c'est pour cette raison que nous faisons appel à la police ;

- la loi est là pour le/la protéger.

Je propose un soutien psychologique à mon enfant.



QUE DIT LA LOI ?

Ces articles de loi pourraient notamment être invoqués lors d'un dépôt de plainte :

Actes d'ordre sexuel avec des enfants, art. 187 CP

Pornographie, art. 197 CP

Menaces, art. 180 CP

Contrainte, art. 181 CP

Extorsion et chantage, art. 156 CP



Vous souhaitez obtenir des précisions sur un point qui vous préoccupe ?

L'équipe d'Action Innocence se tient à votre disposition pour répondre à vos questions.



Tél. +41 (0)22 735 50 02
contact@actioninnocence.org
www.actioninnocence.org
www.instagram.com/action.innocence